

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance à 20 H.30.

Tous les Conseillers en exercice étaient présents à l'exception de Chantal GARREC qui a donné procuration à Anne-Marie HÉNAFF et Cécile CORMERY-RUCKLIN qui a donné procuration à Pascal PRIGENT.

Sophie PATTÉE a été élue Secrétaire de séance.

1. AFFAIRES FINANCIERES – Ouverture de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2021

Afin d'assurer la bonne marche de la collectivité avant le vote du budget primitif 2021 le Conseil Municipal autorise l'ouverture de 25 % des crédits d'investissement du budget primitif 2020 soit :

Pour le Budget général :

Chap.	Libellé	Budget 2020	Ouverture 2021
20	Immobilisations incorporelles	50 000.00	12 500.00
21	Immobilisations corporelles	1 153 708.67	288 427.16
23	Immobilisations en cours	1 352 157.46	338 039.36

Pour le Budget annexe assainissement :

Chap.	Libellé	Budget 2020	Ouverture 2021
21	Immobilisations corporelles	1 000.00	250.00
23	Immobilisations en cours	262 888.50	65 722.12

2. AFFAIRES FINANCIERES – Tarifs communaux 2021

Sur avis favorable de la commission Finances & Personnel du 08 décembre 2020 le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur une augmentation des tarifs de 1 %.

Par ailleurs les tarifs des droits de stationnement pour les commerçants non sédentaires sont complétés pour répondre à de nouvelles demandes.

Les tarifs applicables pour 2021 sont les suivants :

Concession de cimetière	
15 ans	91.68 €
30 ans	186.78 €
50 ans	315.84 €
Colombarium	
15 ans	624.81 €
30 ans	840.21 €
50 ans	1 457.64 €
Réouverture	82.95 €
Droit de dispersion des cendres et plaque (20 ans)	82.95 €

Droit de stationnement commerçants		
Déballage occasionnel (camions)		43.49 €
Déballage de commerçants sur le marché et/ou sur le domaine public (tarif par tranche de 6 mètres linéaires)	Tarif journalier sans électricité	4.00 €
	Tarif journalier avec électricité	6.00 €
	Tarif mensuel (4 marchés) sans électricité	15.00 €
	Tarif mensuel (4 marchés) avec électricité	22.00 €
	Tarif semestriel	100.00 €
	Forfait annuel	149.05 €
	Forfait annuel si deux créneaux/semaine	200.00 €
Location de salles par des associations extérieures ou des professionnels		
Maison Pour Tous (Pont-de-Buis et Quimerc'h) et salle de Logonna-Quimerc'h		35.65 €
Forfait annuel Maison Pour Tous		109.31 €
Espace François Mitterrand – 1 salle		218.69 €
Espace François Mitterrand – 2 salles		318.77 €
Photocopies – Harmonisation des tarifs Mairie et Médiathèque		
A4 noir et blanc		0.18 €
A4 noir et blanc recto-verso ou A3		0.30 €

Il est rappelé que l'utilisation des salles par des structures locales reste gratuite.

3. AFFAIRES FINANCIERES – Location de l'ancienne Poste de Quimerc'h : détermination du montant du loyer

Le local de l'ancienne Poste à Quimerc'h étant vide depuis plusieurs années il est envisagé de le proposer à la location pour une activité commerciale ce qui contribuerait à dynamiser le bourg de Quimerc'h.

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 08 décembre 2020, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de proposer le local à la location et arrête la tarification suivante :

- tarification progressive des loyers (action qui participe à aider à l'installation) :
 - 100 € par mois la 1^{ère} année + charges locatives
 - 110 € par mois la 2^{ème} année + charges locatives
 - 120 € par mois la 3^{ème} année + charges locatives
 - 130 € par mois la 4^{ème} année + charges locatives
 - 140 € par mois la 5^{ème} année + charges locatives
 - 150 € par mois la 6^{ème} année + charges locatives
- au-delà de la 6^{ème} année le loyer sera indexé sur l'indice ILAT (indice des activités tertiaires) publié par l'INSEE
- dans l'hypothèse où le locataire quitterait avant la 6^{ème} année, le nouvel occupant se verrait appliquer le tarif de 100 € par mois avec les mêmes modalités de révision

4. AFFAIRES FINANCIERES – Subvention exceptionnelle aux Associations d'Education Populaire des écoles Diwan de CHATEAULIN, LE FAOU et QUIMPER

Pour tenir compte du contexte sanitaire particulier de cette année 2020 qui a bloqué toutes les actions menées visant à financer les écoles de langue bretonne, et afin d'apporter une aide au maintien de cette culture bretonne, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 100 € par enfant scolarisé dans le 1^{er} degré.

Sur avis favorable de la commission Finances et Personnel du 08 décembre 2020, par 24 voix POUR et 3 ABSTENTIONS le Conseil Municipal décide d'allouer des subventions exceptionnelles de :
200 € à l'association d'éducation populaire Diwan QUIMPER

600 € à l'association d'éducation populaire Diwan CHATEAULIN
900 € à l'association d'éducation populaire Diwan LE FAOU.

5. AFFAIRES FINANCIERES – Subvention exceptionnelle à l'association « Comité 2000 »

Dans le cadre du concours de décoration de Noël (maisons, jardins, balcons, vitrines) organisé par la Commune en partenariat avec « Comité 2000 » et le Crédit Agricole il est décidé à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Comité 2000 » pour l'aider à financer les lots qui seront remis aux lauréats.

6. AFFAIRES FINANCIERES – Attribution du marché de voirie 2021 - 2024

Une consultation a été menée pour un marché public de « modernisation de la voirie communale » période 2021 – 2024.

Les critères de sélection des offres ont été :

- 50 % pour le prix des prestations
- 30 % pour la valeur technique
- 20 % démarche qualité / sécurité / sociale et environnementale.

Après analyse des trois offres reçues selon les critères énoncés ci-dessus le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer le marché de modernisation de la voirie communale à l'entreprise EUROVIA Agence de QUIMPER.

7. RESSOURCES HUMAINES – Lignes directrices de gestion

L'une des innovations de la Loi du 06 août 2019 dite « Loi de transformation de la Fonction Publique » consiste en l'obligation faite aux collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Il s'agit de fixer les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels. Cela permet de donner aux agents plus de visibilité sur leur carrière et les pratiques de gestion interne en indiquant clairement les critères de promotion et de valorisation des parcours.

Les textes prévoient que les LDG sont établies pour une durée maximum de 6 ans. La proposition qui est faite est de retenir une durée de 2 ans avec révision possible chaque fois que nécessaire.

Le contexte étant posé, sur avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 08 décembre 2020, à l'unanimité le Conseil Municipal adopte le projet de Lignes Directrices de Gestion présenté.

8. RESSOURCES HUMAINES – Instauration de l'indemnité forfaitaire annuelle pour les fonctions essentiellement itinérantes au sein de la Commune

Il s'avère que certains agents sont amenés à effectuer des déplacements d'un site à l'autre à l'intérieur de la Commune pour les besoins de leurs missions en utilisant leurs véhicules personnels.

Ces trajets « intra » ne peuvent pas être dédommagés par le biais des indemnités kilométriques qui ne s'appliquent que pour des déplacements hors Commune.

Cependant il est possible d'instaurer une indemnité forfaitaire annuelle pour fonctions essentiellement itinérantes à l'intérieur d'une commune. Son montant maximum est fixé à 210 €/an.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'instaurer cette prime qui sera versée à terme échu selon la progression indiquée dans le tableau ci-dessous.

Tranches de kilomètres	Montant de l'indemnité
0 à 100 km	26.25 €
101 à 200 km	52.50 €
201 à 300 km	78.75 €
301 à 400 km	105.00 €
401 à 500 km	131.25 €
501 à 600 km	157.50 €
601 à 700 km	183.75 €
701 à 800 km	210.00 €

9. AFFAIRES GENERALES – Dénomination des voies sur le territoire communal

Dans un objectif d'amélioration de l'accessibilité des services publics numériques, le Plan « France Très Haut Débit » vise à proposer un accès à Internet performant à l'ensemble des logements, entreprises et administrations installés sur le territoire français au plus tard en 2022.

La mise en place de ce plan peut se heurter à l'absence d'adressage précis. En effet, les adresses constituées d'un lieu-dit, sans numéro de voirie, ne permettent pas d'identifier précisément un bien immobilier, condition indispensable à son raccordement à la fibre optique.

De ce fait, les communes sont invitées à prendre des délibérations afin de créer des voies nouvelles et/ou numéroter ces voies. Outre la desserte par la fibre, l'adressage précis a un intérêt pour les services de secours, les services de livraisons de colis, les GPS, ...

La Commune a entamé ce travail avec l'aide de la cellule SIG de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon- Aulne Maritime.

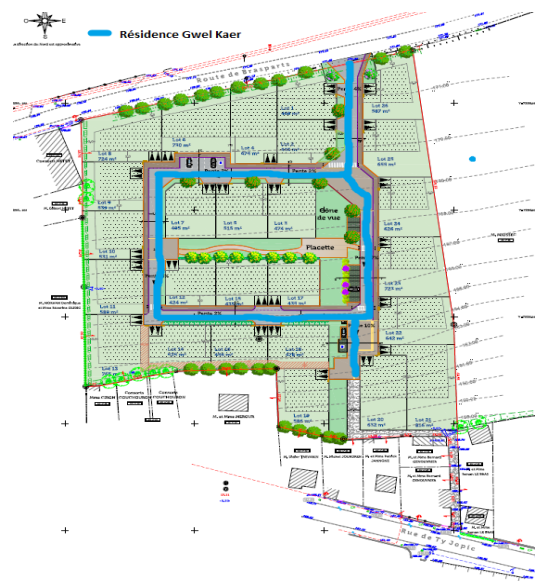
Sur proposition de la Commission voirie réunie le 09 décembre 2020 les dénominations suivantes sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Lotissement BOURDAINE

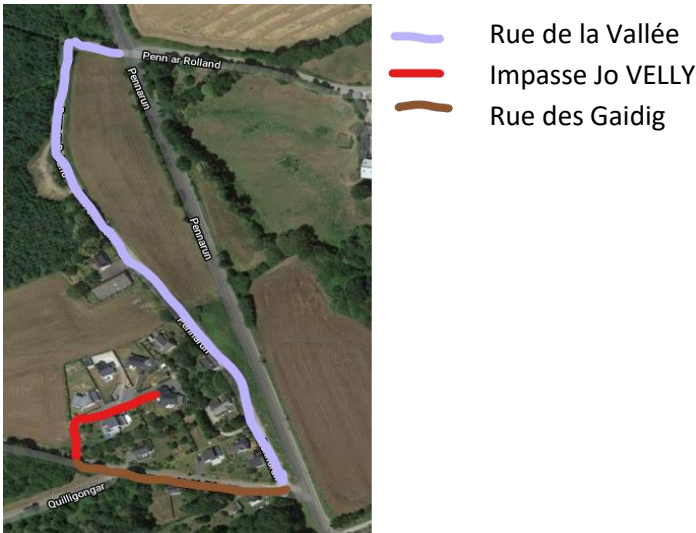


<i>Florence ARTHAUD (1957 – 2015)</i>	<i>Navigatrice française, première femme victorieuse de la Route du Rhum en 1990.</i>
<i>Joséphine BAKER (1906 – 1975)</i>	<i>Chanteuse, danseuse, actrice, meneuse de revue et Résistante française d'origine américaine.</i>
<i>Camille CLAUDEL (1864 – 1943)</i>	<i>Sculptrice et artiste peintre française. Parmi ses œuvres on peut citer La Valse, Les causeuses, La Vague, etc.</i>
<i>Marie CURIE (1867 – 1934)</i>	<i>Physicienne et chimiste française d'origine polonaise, lauréate de deux prix Nobel.</i>
<i>Edith PIAF (1915 – 1963)</i>	<i>Chanteuse, parolière, compositrice et actrice française. Elle interprète notamment La Vie en Rose, Milord, La Foule, etc.</i>
<i>Simone VEIL (1927 – 2018)</i>	<i>Femme politique française, à l'origine de la loi dépénalisant l'avortement en 1975, puis Présidente du Parlement européen</i>

Résidence GWEL KAER

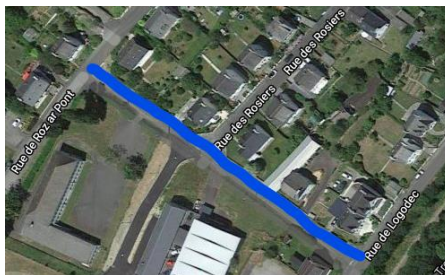


Il n’y a qu’une seule rue dans cette résidence dont le nom avait été choisi pour souligner la vue splendide qu’offrent les hauteurs de Quimerc’h.

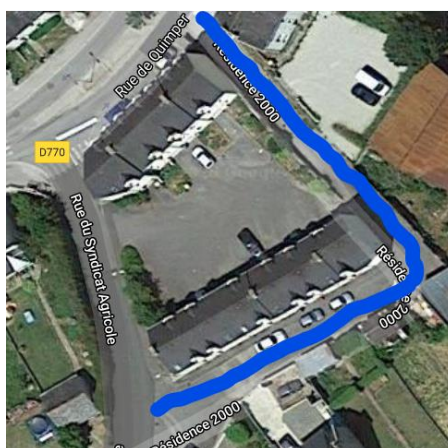


Jo Velly (1938 – 2016)	Coureur cycliste originaire de Crozon, il brille tant sur route que sur piste, Champion de France de poursuite
Rue de la Vallée	La rue porte le nom du quartier de la Vallée, situé entre les bourgs de Pont-de-Buis et de Quimerc’h
Rue des Gaidig	Le choix de ce nom est de préserver une tradition orale qui affirme que toutes les femmes de cette rue s’appelaient Gaidig

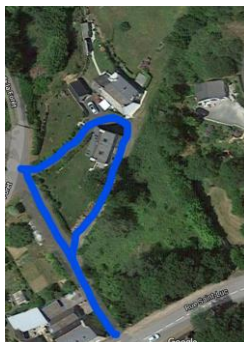
Nom de la voie	
Rue des Arpètes	<i>Les Arpètes sont le nom que l'on donnait aux élèves apprentis de l'école de formation technique de l'arsenal de Brest.</i> <i>Cette école est transférée à Pont-de-buis lors de la Seconde Guerre Mondiale, à l'emplacement de l'actuel Lycée des Métiers.</i>



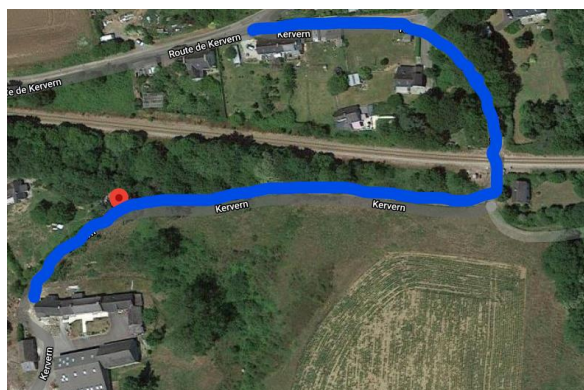
Nom de la voie	
Rue MAGELLAN	<i>Navigateur et explorateur portugais. Lors de son tour du Monde il découvre notamment le détroit qui porte son nom.</i>



Nom de la voie	
Rue de la mécanique	<i>Le choix de ce nom est aussi de préserver une tradition orale. La Rue est ainsi nommée car s'y trouvait une scierie dont la mécanique était entraînée par une turbine située sur un petit barrage.</i>



Nom de la voie	<i>Cette impasse permet un clin d'œil à la voie ferrée bien présente à Pont-de-Buis les Quimerch depuis la fin du XIX^{ème} siècle.</i>
Impasse du rail	



10. AFFAIRES GENERALES – Rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité des services assainissement collectif, assainissement non collectif et distribution d'eau potable

Les rapports annuels sur la qualité et le prix des services d'assainissement collectif, assainissement non collectif et eau potable ont fait l'objet d'une communication en Conseil Municipal conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995.

A l'unanimité le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports annuels.

11. ENFANCE JEUNESSE – Avenant de prolongation du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

La Commune de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H dispose d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui est un contrat d'objectifs et de co-financements qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans.

Le contrat en cours qui couvrait la période 2014 – 2017 a fait l'objet d'une prolongation de deux ans pour arriver à échéance le 31 décembre 2019, date commune pour l'ensemble des contrats du territoire.

Les modalités contractuelles de participation de la CAF vont évoluer et les Conventions Territoriales Globales (CTG) vont se substituer aux CEJ dans le courant de l'année 2021. Aussi, en prévision du renouvellement de la Convention Territoriale Globale qui interviendra en novembre 2021 un avenant de prolongation d'une année (jusqu'au 31 décembre 2020) est adopté à l'unanimité.

12. INFORMATIONS DIVERSES

Enquête publique sur le dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement d'autorisation d'exploiter un abattoir de volailles par la société SBV à la Zone industrielle de Lospars à CHATEAULIN. Par arrêté du 24 novembre 2020 Monsieur le Préfet du Finistère a émis un avis favorable au projet.

Construction d'un abattoir public multi espèces LE FAOU : le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ont été adressés en Mairie. Avis favorable assorti de 5 réserves et d'une recommandation.

13. QUESTIONS DIVERSES

Un point sur la procédure de recrutement du gestionnaire du restaurant scolaire de Pont de Buis est présenté.

Anne-Marie HENAFF, Adjointe au Maire, informe que, suite à l'autorisation gouvernementale délivrée le 15 décembre, la Commune met l'espace Mitterrand à disposition des ouvriers du bâtiment sur le créneau de leur pause déjeuner (12 H.00 à 13 H.30) pour pallier la fermeture des restaurants.

Frédéric PERROT, Adjoint au Maire, informe que le gymnase est rouvert depuis le 15 décembre pour la pratique sportive des enfants avec un encadrement adulte maximum de 2 adultes.

Monsieur le Maire distribue le flyer de présentation de Citykomi, service d'information de la population auprès duquel la Commune vient de souscrire un abonnement. Pour information, à ce jour déjà 90 abonnés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H.20